

PAR COURRIEL

Le 3 juin 2026

**N/Réf. : 31180**

**Objet : Demande d'accès aux documents - décision**

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 6 mai 2026, telle que reformulée le 12 mai dernier. Celle-ci vise à obtenir sous forme de tableaux la répartition géographique par municipalité des invitations lancées dans le cadre du Programme de sélection des travailleurs qualifiés pour les rondes d'invitation du 29 janvier 2026 et du 26 février 2026, incluant notamment la liste complète des municipalités québécoises de séjour des candidats invités ainsi que le pourcentage des invitations lancées par municipalité.

À cet égard, nous vous transmettons ci-joint une partie des données visée par votre demande. Notez que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après « Loi sur l'accès ») prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès (en annexe), les données inférieures à 10 et celles permettant de les calculer sont protégées, afin d'éviter toute possibilité d'identification directe ou indirecte des personnes.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

[www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/](http://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/).

Pour toute question relative à la présente décision, n'hésitez pas à nous contacter en répondant directement à ce courriel.

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

---

**Isabelle Chabot**

**Responsable substitut de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels**

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

1200 boul. Saint-Laurent, 7<sup>e</sup> étage, bureau 7.200

Montréal (Québec) H2X 0C9

[www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)

p. j.

# LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

---

**53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

**Nombre de personnes invitées dans le cadre du Programme de sélection des travailleurs qualifiés en janvier et février 2026 ventilé par municipalité de résidence**

<b>Municipalité</b>	<b>Nombre de personnes invitées</b>	<b>% des personnes invitées</b>
Montréal	1641	32,1
Québec	834	16,3
Trois-Rivières	183	3,6
Sherbrooke	159	3,1
Gatineau	149	2,9
Longueuil	149	2,9
Saguenay	138	2,7
Lévis	115	2,3
Laval	113	2,2
Montréal-Est	77	1,5
Drummondville	72	1,4
Rimouski	55	1,1
Rouyn-Noranda	48	0,9
Granby	43	0,8
Saint-Hyacinthe	43	0,8
Saint-Georges	40	0,8
Saint-Jean-sur-Richelieu	40	0,8
Salaberry-de-Valleyfield	39	0,8
Montréal-Ouest	38	0,7
Val-d'Or	38	0,7
Shawinigan	33	0,6
Brossard	31	0,6
Mont-Tremblant	28	0,5
Saint-Jérôme	28	0,5
Sept-Îles	24	0,5
Rivière-du-Loup	22	0,4
Victoriaville	22	0,4
Sorel-Tracy	17	0,3
Thetford Mines	17	0,3
Magog	16	0,3
Alma	15	0,3
Amos	15	0,3
Baie-Comeau	15	0,3
Gaspé	15	0,3
Cowansville	14	0,3

Municipalité	Nombre de personnes invitées	% des personnes invitées
La Malbaie	14	0,3
Châteauguay	13	0,3
Sainte-Marie	13	0,3
La Sarre	12	0,2
Baie-Saint-Paul	11	0,2
Joliette	11	0,2
La Tuque	11	0,2
Mont-Laurier	11	0,2
Sainte-Thérèse	11	0,2
Vaudreuil-Dorion	11	0,2
L'Ancienne-Lorette	10	0,2
Matane	10	0,2
Roberval	10	0,2
Autres municipalités	613	8,5
Information non disponible		
Réside à l'extérieur du Québec		
<b>Total</b>	<b>5109</b>	<b>100</b>

**Notes:**

Afin d'éviter toute possibilité d'identification des personnes, les données inférieures à 10 et celles permettant de les calculer ont été remplacées par le symbole « x » ou ont été caviardées.

Pour la même raison, certaines données ont été regroupées dans « Autres municipalités ».

**Source:**

Direction de la planification de l'immigration